



RÉNOBAT

**LIQUIDE SPÉCIAL POUR LE LAVAGE EN MACHINE
DES BATTERIES DE CUISINE EN ALUMINIUM
RECOMMANDÉ AVEC DOSEUR DE LAVAGE
QUALITÉ ALIMENTAIRE**

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- État** : liquide
- Densité** : 1,19 +/- 0,02
- Odeur** : légère
- Couleur** : incolore
- pH** : 13,5 +/- 0,5
- Point éclair** : sans



PROPRIÉTÉS

Produit liquide de très haute technicité, **RÉNOBAT** a été élaboré spécifiquement pour le lavage en machine des batteries de cuisine et plus particulièrement pour celles en aluminium.

Avantages : formulation non moussante et exempte de phosphates. Puissant nettoyant et dégraissant renforcé en inhibiteurs de corrosion et agents anti-calcaire, **RÉNOBAT** est recommandé quelles que soient les qualités d'eaux, calcaires ou non. Stabilité de la composition jusqu'à 0°C.

Domaines d'utilisation : nettoie, dégraisse et élimine facilement les taches les plus rebelles et les plus tenaces des batteries de cuisine en aluminium.

Alimentarité : **RÉNOBAT** est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation de **RÉNOBAT** suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATION	DOSAGE	MODE D'EMPLOI
Lavage des batteries de cuisine en machine avec doseur.	3 gr par Litre d'eau (température de l'eau doit être comprise entre 55°C et 60°C).	Plonger le tuyau d'aspiration du liquide de lavage dans le bidon de RÉNOBAT .

Recommandations : après application sur du matériel ayant un contact alimentaire, effectuer obligatoirement un rinçage à l'eau potable. Éviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection. En cas d'éclaboussures dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Conserver dans un local frais et ventilé à l'abri des rayons solaires directs.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.